



**HAUTE-SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°74-2023-010

PUBLIÉ LE 16 JANVIER 2023

# Sommaire

## **74\_direction\_emploi\_travail\_solidarites /**

### **74\_direction\_emploi\_travail\_solidarites**

74-2023-01-13-00002 - Arrêté n° DDETS/PS/2023-0026 portant désignant Audrey PAUCHET membre du Conseil de Famille (2 pages) Page 3

74-2023-01-13-00003 - Arrêté n° DDETS/PS/2023-0027 portant modification des membres du Conseil de Famille des Pupilles de l'Etat de Haute-Savoie (4 pages) Page 6

74\_direction\_emploi\_travail\_solidarites

74-2023-01-13-00002

Arrêté n° DDETS/PS/2023-0026 portant  
désignant Audrey PAUCHET membre du Conseil  
de Famille



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
de l'emploi, du travail  
et des solidarités  
de Haute-Savoie**

Unité Politiques Solidaires  
Références : MBM/MTM

Annecy, le 13 janvier 2023.

LE PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE  
Chevalier de la légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**ARRETE N°DDETS/PS/2023-0026**

***portant modification des membres du Conseil de Famille des Pupilles de l'Etat de Haute-Savoie***

**VU** les articles L 224-1 à L 224-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles, relatifs aux organes chargés de la tutelle des pupilles de l'Etat ;

**VU** les articles R224-1 à R 224-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, relatifs à la composition du conseil de famille ;

**VU** le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

**VU** le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de Monsieur Yves LE BRETON, en qualité de préfet de la Haute-Savoie,

**VU** la délibération n°CD-2021-048 en date du 26 juillet 2021 désignant les conseillers départementaux pour représenter leur Assemblée au sein de divers organismes ou commissions,

**VU** l'arrêté DDETS/SG/ 2022-0137 du 6 septembre 2022 portant délégation de signature à Madame Marion BOUTELOUP-MASSOT Directrice Départementale Adjointe de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de la Haute-Savoie,

**VU** l'arrêté préfectoral n°DDETS/PPS/2021-097 du 17 août 2021 portant sur l'actualisation des membres composant le Conseil de Famille des Pupilles de l'Etat de Haute-Savoie,

**VU** la proposition du Conseil Départemental de Haute-Savoie du 9 décembre 2022 désignant Madame Audrey PAUCHET, médecin à la Direction Enfance Famille, en remplacement de Madame Isabelle BOURGEOUX,

**SUR** proposition de Madame la Directrice Départementale Adjointe de l'Emploi, du Travail et des Solidarités ;

## ARRETE

**Article 1 :** l'arrêté préfectoral n°DDETS/PPS/2021-097 du 17 août 2021 est complété comme suit :

Est nommée en qualité de représentant les personnes qualifiées désignées par le représentant de l'Etat dans le département, Madame Audrey PAUCHET, médecin à la Direction Enfance Famille.

**Article 2 :** Madame la Directrice Départementale Adjointe de l'Emploi, du Travail et des Solidarités est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Pour le préfet et par délégation,  
La Directrice Départementale Adjointe  
de l'Emploi, du Travail et des  
Solidarités,



Marion BOUTELOUP-MASSOT

74\_direction\_emploi\_travail\_solidarites

74-2023-01-13-00003

Arrêté n° DDETS/PS/2023-0027 portant  
modification des membres du Conseil de Famille  
des Pupilles de l'Etat de Haute-Savoie



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
de l'emploi, du travail  
et des solidarités  
de Haute-Savoie**

Unité Politiques Solidaires  
Références : NH/MTM

Annecy, le 13 janvier 2023.

**LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE**  
Chevalier de la légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**ARRETE N°DDETS/PS/2023-0027**

***portant modification des membres du Conseil de Famille des Pupilles de l'Etat de Haute-Savoie***

**VU** les articles L 224-1 à L 224-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles, relatifs aux organes chargés de la tutelle des pupilles de l'Etat ;

**VU** les articles R224-1 à R 224-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, relatifs à la composition du Conseil de Famille ;

**VU** le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

**VU** le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de Monsieur Yves LE BRETON, en qualité de préfet de la Haute-Savoie,

**VU** la délibération n°CD-2021-048 en date du 26 juillet 2021 désignant les conseillers départementaux pour représenter leur Assemblée au sein de divers organismes ou commissions,

**VU** l'arrêté DDETS/SG/ 2022-0137 du 6 septembre 2022 portant délégation de signature à Madame Marion BOUTELOUP-MASSOT Directrice Départementale Adjointe de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de la Haute-Savoie,

**VU** l'arrêté préfectoral n°DDETS/PPS/2021-097 du 17 août 2021 portant sur l'actualisation des membres composant le Conseil de Famille des Pupilles de l'Etat de Haute-Savoie,

**VU** la proposition du Conseil Départemental de Haute-Savoie du 9 décembre 2022 désignant Madame Audrey PAUCHET, médecin à la Direction Enfance Famille, en remplacement de Madame Isabelle BOURGEOUX,

**VU** la délibération du Conseil de Famille du 25 juin 2020, désignant M BOURSIER représentant des anciens pupilles de l'Etat en tant que président du Conseil de Famille et Mme KROELY représentante de l'association enfance famille d'adoption en tant que vice-présidente ;

**SUR** proposition de Madame la Directrice Départementale Adjointe de l'Emploi, du Travail et des Solidarités ;

## A R R E T E

### **Article 1**

L'arrêté préfectoral n°DDETS/PPS/2021-097 du 17 août 2021 portant modification des membres représentant du Conseil de Famille des Pupille de l'Etat de Haute-Savoie est abrogé et remplacé comme suit,

### **Article 2 : Désignation**

Les personnes sont nommées en qualité de membres titulaires et suppléants du Conseil de Famille des pupilles de l'Etat de la Haute-Savoie (cf : tableau annexe 1)

Membres de l'association départementale des familles d'accueil et assistants familiaux de Haute-Savoie :

- o Mme Michèle JACQUET, en qualité de titulaire,
- o Mme Patricia MARINI, en qualité suppléante.

Personnes qualifiées et désignées en raison de l'intérêt qu'elles portent à la protection de l'enfance et de la famille

- o Mme Denise DULLIAND-GREFFIOZ, Psychothérapeute,
- o Mme Audrey PAUCHET, médecin à la Direction Enfance Famille.

Membre de l'association Enfance et Famille d'Adoption :

- o Mme Isabelle KROELY, en qualité de titulaire,
- o Mme Nathalie PRECAUSTA, en qualité de suppléante.

Membres de l'Union Départementale des Associations Familiales de la Haute-Savoie :

- o Mme Eliane CHAFFARD, en qualité de titulaire.

Représentants du conseil départemental désignés jusqu'au prochain renouvellement de l'Assemblée Départementale :

- o Mme Agnès GAY, Conseillère Départementale du canton de Bonneville,
- o Mr Bernard BOCCARD, Conseiller Départemental du canton de Gaillard.

Membre de l'association départementale d'entraide des pupilles ou anciens pupilles de l'Etat :

- o M Henry BOURSIER.

### **Article 3 : Conditions pour siéger au Conseil de Famille**

La durée du mandat des membres est de 6 ans.

Nul ne peut exercer plus de 3 mandats dont plus de 2 en tant que titulaire.

Les mandats exercés partiellement ne sont pas pris en compte s'ils sont inférieurs à 3 ans

La désignation d'un ou deux membres en tant que suppléant ne fait pas obstacle à une désignation comme titulaire.

### **Article 4 : Obligations**

Les membres titulaires et suppléants, invités et convoqués au Conseil de Famille, sont tenus de participer aux séances mensuelles. La représentation associative est obligatoire.

Les règles de fonctionnement du Conseil de Famille, fixées par voie réglementaire et par voie délibérative pour tenir compte des spécificités locales, doivent être respectées.

Les membres doivent concourir au processus décisionnel et à la motivation des délibérations.

Les membres sont tenus au secret professionnel selon les dispositions des articles 226-13 et 226-14 du code civil.

Les membres personnellement concernés par la situation d'un pupille ne prennent pas part aux délibérations.

**Article 5 : Droits**

Les membres du Conseil de Famille peuvent avant chaque séance consulter les dossiers des pupilles dont la situation sera examinée.

Ils ont également la possibilité de consulter les dossiers des candidats retenus pour l'adoption conformément à l'article R 224-7 du code de l'action sociale et des familles.

**Article 6**

Madame la Directrice Départementale Adjointe de l'Emploi, du Travail et des Solidarités est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Pour le préfet et par délégation,  
La Directrice Départementale Adjointe  
de l'Emploi, du Travail et des  
Solidarités,



Marion BOUTELOUP-MASSOT

**Annexe 1**

**Membres du Conseil de Famille des Pupilles de l'Etat**

<b>REPRESENTANTS</b>	<b>Noms</b>	<b>Titulaire depuis</b>	<b>Suppléant depuis</b>	<b>Fin de mandat</b>
<b>FAMILLE D'ACCUEIL ET ASSISTANTES MATERNELLES</b>	Michèle JACQUET	<b>04/01/2011</b> (arrêté n°2011004-0004 du 04/01/2011)	<b>24/11/2004</b> (arrêté n°2004-575 du 24/11/2004)	03/01/2023
	Patricia MARINI		<b>26/12/2016</b> (arrêté n°DDCS/PPSJ/2016-0179)	25/12/2028
<b>PERSONNES QUALIFIEES PAR LE REPRESENTANT DE L'ETAT DANS LE DEPARTEMENT</b>	Denise DULLIAND Psychologue	<b>04/01/2011</b> (arrêté n°2011004-0004 du 04/01/2011)		03/01/2023
	Audrey PAUCHET	<b>13/01/2023</b> (arrêté n°DDETS/PS/2023-0026 du 13/01/2023)		
<b>ENFANCE ET FAMILLE ADOPTION</b>	Isabelle KROELY Vice présidente du CDF (délibération du CDF du 25/06/2020)	<b>06/01/2020</b> (arrêté n°DDCS/PPSJ/0003 du 06/01/2020)	<b>26/12/2016</b> (arrêté n°DDCS/PPSJ/2016-0179 du 26/12/2016)	05/01/2026
	Nathalie PRECAUSTA		<b>17/07/2020</b> (arrêté n°DDCS/PPSJ/2020-0122 du 17/07/2020)	16/07/2026
<b>UDAF</b>	Eliane CHAFFARD	<b>04/01/2021</b> (arrêté n°DDCS/PPSJ/2017-0227 du 20/11/2017 du 04/01/2021)	<b>20/11/2017</b> (arrêté n°DDCS/PPSJ/2017-0227 du 20/11/2017)	03/01/2027
	Suppléance à désigner par l'UDAF			
<b>CONSEIL DEPARTEMENTAL</b>	Agnès GAY Conseillère départementale du canton de Bonneville	<b>17/08/2021</b> (arrêté n°DDETS/PPS/2021-097 du 17/08/2021)		Prochain renouvellement de l'assemblée départementale
	Bernard BOCCARD Conseiller départemental du canton de Gaillard	<b>17/08/2021</b> (arrêté n°DDETS/PPS/2021-097 du 17/08/2021)		
<b>REPRESENTANT DEPARTEMENTAL DES ASSOCIATIONS DE PUPILLES OU ANCIENS PUPILLES DE L'ETAT</b>	Henry BOURSIER Président du CDF (délibération du CDF du 25/06/2020)	<b>25/09/2014</b> (arrêté n°2014268-0005 du 25/09/2014)		24/09/2026